

## **QUESTIONS CFDT**

### 1 - Manque de personnel à OPEA

Depuis plusieurs mois, les collaborateurs de l'unité "démoulage rigidimères" se retrouvent à deux au lieu de quatre normalement. Ils sont parfois épaulés par d'autres collègues chargés des autoclaves, lorsqu'ils en ont le temps, mais pas assez souvent et ce n'est pas leur métier.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'embauches dans ce secteur et pourquoi toute leur hiérarchie (jusqu'à la direction) ferme t'elle les yeux quand ils sont obligés de dépasser les quarante-deux heures par semaine pour assurer la charge imposée ?

**R - Ce poste n'a jamais été dimensionné à quatre personnes. La charge établie ces dernières années et sur l'horizon des 3 ans à venir est de 2.5 personnes. Cette charge est toutefois soumise à des fluctuations importantes en fonction des variations de débit des postes amont.**

**Il y a deux titulaires sur ce poste renforcés à la demande par l'équipe autoclave qui est, quant à elle, dimensionnée et formée pour absorber les pics de cette charge.**

**Actuellement, un temporaire renforce le dispositif afin de permettre aux deux titulaires du poste de se former pour développer leur polycompétence sur des activités du secteur ; un en surveillance autoclave l'autre au moulage presse afin de pouvoir passer les points bas de la charge.**

**Aucun des deux titulaires n'atteint ou ne dépasse les 42 heures en moyenne sur 12 semaines.**

### 2 - Hiérarchie du service capteurs

Madame GRISON a été nommée : responsable du service "capteurs" après avoir été chargée de la vente et de la liquidation du même service. Pensez-vous une seule seconde que les employés sont rassurés en apprenant cette nomination ou n'est-ce pas plutôt un moyen de plus pour faire couler ce service malgré la décision de notre actionnaire principal ?

**R - Bien que la forme de votre question soit regrettable, nous vous précisons qu'il appartient à la Direction de SPS de nommer toute personne qui a les compétences requises pour un poste donné.**

### 3 - VMC du bâtiment 3 pour juillet

Où en est l'avancement de l'étude et de la consultation ? Y a t-il eu une commande de lancée ? Est-ce que le délai prévu pour faire ces travaux pendant la fermeture estivale est toujours validé ?

Cette question sera régulièrement répétée jusqu'à la fin des travaux, car des informations nous sont parvenues comme quoi la hiérarchie du secteur y était financièrement opposée.

<b>R - Planning prévisionnel</b>	
<b>Consultation</b>	<b>23/02 au 06/04</b>
<b>Analyse technique des offres</b>	<b>07/04 au 17/04</b>
<b>Commande</b>	<b>S17</b>
<b>Etablissement du plan de réalisation</b>	<b>S18 à S20</b>
<b>Validation par BE contrôle Norisko (mandaté par SPS)</b>	<b>S21</b>
<b>Lancement des approvisionnements</b>	<b>S22</b>
<b>Préparation de chantier (enlèvement des plaques Faux plafonds)</b>	<b>S28 à S29</b>
<b>Locaux à disposition de SPS pour expertise</b>	<b>S30</b>
<b>Travaux</b>	<b>S31 à S 32</b>
<b>Réglages et réception SPS</b>	<b>S33</b>
<b>Vérification par BE contrôle Norisko</b>	<b>S34</b>

- 4 - Racks à vélos non signalisés  
Serait-il possible de signaler les parcs à vélos se trouvant dans des endroits de passage pour éviter des chutes accidentelles ? Cela à failli se produire avec le "rack" devant l'entrée du restaurant d'entreprise.

**R - Nous prenons en compte votre demande.**

- 5 - Demande de diplôme au bout de 27 ans  
Que se passe-t-il au service "administration du personnel" pour que des employés se voient réclamer leur diplôme ayant servi à leur embauche, parfois jusqu'à 27 ans après ?  
Que risquent les employés s'ils ne peuvent plus le fournir ?

**R - Le service ressources humaines est en train de mettre à jour le bon libellé «formation initiale» dans le Système Information Ressources Humaines (SIRH) et s'assure par la même occasion que celui-ci correspond au diplôme présent dans le dossier individuel.**  
**Nous saurons au cas par cas, et notamment pour les salariés les plus anciens, faire preuve de compréhension si des difficultés à produire le diplôme se présentaient.**

- 6 - Non-respect de l'accord sur les RTT  
Suite à la décision du TGI de Bordeaux du 24 février 2009, nous demandons à ce que la direction respecte l'accord signé, fasse apparaître douze semaines ouvertes à prise de JRTTe et fasse annuler les jours imposés dans chaque secteur.

**R - Un travail de réflexion est en cours concernant la mise en œuvre pratique de la décision du TGI en sachant que des jours ont été positionnés en 2009.**

- 7 - Sanctions  
Y a t'il eu ce mois-ci des sanctions sur certains membres du personnel et pour quel motif ?

**R - Deux sanctions pour non-respect des convocations du service médical.**

- 8 - Questions diverses



9 - Date de la prochaine réunion

**R - La prochaine réunion aura lieu le 16 avril 2009 à 9 heures.**

## **QUESTIONS SUD**

- 1 - CDD  
Combien de CDD présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les contrats à durée déterminée relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.  
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 10 mars dernier.**
- 2 - Intérim  
Combien d'intérim présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les intérimaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.  
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 10 mars dernier.**
- 3 - Détachés  
Combien de détachés présents sur le site ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)
- R - Les informations concernant les détachés relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.  
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 10 mars dernier.**
- 4 - Détachés - condition de travail  
Aujourd'hui les détachés qui arrivent à Snecma Propulsion Solide sont classés niveau A au poste qu'ils occupent cela implique qu'ils doivent être en permanence encadrés par un opérateur classé niveau C au poste.  
Les RH de proximité ont-ils un nom de formateur à mettre en face de chaque détaché ?  
Sur quelle ligne les formateurs imputent le temps passé à former les détachés ?  
Combien d'heures ont été imputées sur ce budget pour le mois de janvier ?  
Combien de détachés par service ?
- R - Le personnel en détachement est intégré de la même façon que le personnel temporaire (CDD ou intérim). Nous précisons néanmoins que les détachés disposent bien souvent d'une expérience professionnelle significative dans des métiers proches des nôtres. Nous allons nous assurer auprès des responsables hiérarchiques que l'intégration se passe dans de bonnes conditions.**
- 5- Transport collectif et information  
Afin de faciliter l'information des usagers présents et futurs nous demandons que le site :  
<http://www.infotbc.com/>  
puisse être consulté par tous les employés de la Snecma Propulsion Solide sur le même principe que le lien que l'on peut trouver dans : «vie pratique / transport / information pratique» et qui donne accès à :  
[http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr/diri/listeflashs.do?pageAstec=ie1\\_bordeaux.html](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr/diri/listeflashs.do?pageAstec=ie1_bordeaux.html)
- R - Nous sommes d'accord avec votre demande, ceci sera fait.**

- 6 - Transport collectif et CUB  
Le courrier prévu à destination de la CUB concernant l'aménagement des arrêts de bus a-t-il été envoyé ?  
Si oui une réponse est-elle parvenue ?
- R - Un courrier en recommandé avec accusé de réception a été adressé à la Mairie du Haillan. Nous n'avons pas de réponse à ce jour.**
- 7 - JRTT  
Au regard du jugement rendu par le tribunal de Bordeaux sur l'affaire qui oppose la direction aux syndicats de Snecma Propulsion Solide que compte faire la direction pour se conformer au jugement et à l'accord signé ?
- R - Cf. réponse à la question CFDT n°6.**
- 8 - Heure supplémentaire  
La direction a-elle reçu la lettre de la direction départementale du travail qui rappelle aux entreprises leurs obligations en matière de respect de la loi sur temps de travail ?
- R - Merci de préciser la nature de vos attentes à cette question.**
- 9 - Heure supplémentaire et récupération  
Les heures supplémentaires réalisées peuvent-elle être majorées et récupérées ?  
La hiérarchie peut-elle interdire à un salarié de faire cette demande ?
- R - Les heures supplémentaires sont récupérées majorées. La hiérarchie peut retenir en premier les salariés choisissant volontairement le paiement.**
- 10 - Embauches des intérimaires et précaires  
L'argument de la direction qui refusait l'embauche des précaires sous couvert du reclassement des salariés des capteurs ne tient plus. A quand l'embauche de tous les contrats précaires ?
- R - Le niveau d'effectif du plan emploi 2009 prend en compte les besoins en compétences de l'entreprise et sera réactualisé si nécessaire.**
- 11 - SEVESO seuil bas  
La direction a une fois de plus montré son mépris envers le CHSCT qui est une émanation des élus CE et DP en ne l'informant pas que la réglementation avait évolué et que le site était maintenant classé SEVESO seuil bas.  
Ce mépris envers les élus est significatif et constant.  
Que compte faire la direction pour véritablement améliorer les relations sociales dans l'entreprise ?

**R - Il a été procédé en février au point de recensement triennal déclenché par l'administration, qui fait valoir, selon l'évolution des règles de classement, un passage à un classement Seveso seuil bas. Un point téléphonique a eu lieu avec la DIRE sur les éléments à venir qui devraient nous être prescrit par l'inspection des installations classées. A cette occasion le service sécurité fait actuellement le point sur les dispositions en place à SPS et celles qui les complèteraient. Le dossier technique en cours de constitution sera présenté au CHSCT dans les meilleurs délais.**

12 - Rack de bouteilles 200 bars et parking

Nous constatons de nouveau des voitures garées à 30 cm des rack de bouteilles de 200 bars au bâtiment 2?

Quelle est la règle en la matière ?

Pourquoi le panneau d'interdiction de stationner a-t-il été retiré ?

Lors des livraisons de bouteilles comment doit-on procéder ?

**R - Le stationnement à proximité du bâtiment est autorisé (selon le plan de stationnement accessible sur intranet).**

**Ne pas stationner devant une ouverture relève du civisme.**

**Une zone de dégagement sera matérialisée autour des cadres à bouteilles.**

13 - Souffrance au travail

Le vendredi 13 mars 2009 a eu lieu à l'Université Montesquieu - Bordeaux IV une conférence sur la souffrance au travail avec notamment une présentation du rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail.

Notre entreprise ayant affiché avec détermination son implication dans la lutte contre la souffrance au travail et l'amélioration des conditions de travail nous voulons savoir :

- qui au service du personnel a participé à cette conférence ?

- quelle application pratique est retenue pour notre entreprise ?

**R - Ce thème est traité au sein du Groupe SAFRAN dans le cadre de groupes de travail impliquant la médecine du travail. Dans ce sens, une présentation a été faite au CHSCT en 2009.**

14 - Pole Vélo

Point sur l'avancement du pole vélo :

- Date de mise en place ?

- Nombre de vélo ?

- Gestion du parc, maintenance ?

**R - Nous confirmons qu'à l'issue des aménagements de la zone du bâtiment 27 un espace spécifique sera dédié aux vélos. La gestion en sera confiée aux Moyens Généraux.**

## 15 - Coûts des déplacements

Quels sont les coûts de déplacement pour chacune des entreprises du groupe pour vouloir arbitrairement les faire baisser de 30% ?

Nous constatons que Paris n'est pas une destination avion (seules Marseille et Lyon sont admises à des tarifs low cost) alors qu'il faut + de 3h en train où est la cohérence ?

Une fois de plus comme pour la sous-traitance, il faut faire 30% d'économie avec une méconnaissance de nos métiers et contraintes.

Nous exigeons le maintien des principes antérieurs dans le cadre des déplacements professionnels.

**R - Il n'est pas prévu à ce jour de reconsidérer les directives Groupe.**

## 16 - Accès des élus

Les élus DP ne peuvent pas accéder aux panneaux syndicaux du bâtiment 1.

Nous exigeons que les badges des élus et mandatés puissent ouvrir les portes du bâtiment 1.

**R - Toutes les zones du bâtiment 1 sont accessibles en contactant l'interlocuteur du secteur.**

## 17- Bâtiment 1 B zone CD

Avec la sécurisation de la zone CD, des sirènes devraient être installées. La direction a-t-elle prévu des EPI (protections auditives) afin que les salariés ne subissent pas les effets des sirènes d'alarme (110 db) ?

**R - L'installation de sirènes sonores prendra en compte la présence de personnes dans les locaux comme c'est le cas dans d'autres secteurs de l'entreprise.**

## 18 - Bâtiment 1 B zone CD bis

Compte tenu de la fermeture du secteur calcul, nous demandons l'installation d'un distributeur d'eau dans le sas (vers l'ascenseur).

**R - Nous ne prenons pas en compte votre demande car un point de distribution d'eau est en place au bâtiment 1C à proximité du distributeur de boissons chaudes.**

## 19 Suite tempête Klaus

Quand la direction compte-elle remettre l'étang vers le bâtiment 500 en ordre ? En effet des caisses de transport flottent toujours entre deux eaux.

**R - Ce désordre dû à la tempête dont vous faites état a été constaté par les experts de nos assureurs lors de leur visite sur site. Pour des raisons de sécurité, nous avons prévu d'intervenir à la fermeture estivale de l'établissement, période où le niveau de la gravière est au plus bas.**

## 20 - Bâtiment 29A

Devant le bâtiment 29A, la direction ne pourrait-elle pas replanter autre chose que des pins ?

**R - Suite à la tempête du 24 janvier 2009, les arbres présentant un risque potentiel ont été abattus pour des raisons de sécurité. Aucune nouvelle plantation n'est prévue.**

21 - Bâtiment 27

Combien de temps va durer le "Beyrouth" du bâtiment 27 ?

**R - L'inspection du travail a demandé des papiers complémentaires à l'entreprise en charge du désamiantage, ce qui s'est rajouté au délai d'un mois réglementaire. De ce fait, la dépollution n'a pu démarrer que mardi 17 mars 2009, la surface devrait être prête à être ré-engazonnée en semaine 16.**

22 - Questions diverses

23 - Date de la prochaine réunion

**R - La prochaine réunion aura lieu le 16 avril 2009 à 9 heures.**

## **QUESTIONS CGT**

### 1 - Chantiers direction

Ci-dessous les extraits de la réponse du PDG à une question écrite d'un(e) salarié(e) :  
Compte-rendu de la session "Dialogue en direct avec Jean-Luc Engerand" le 07/04/2009  
«Reconnaissance des efforts»

Il traitera du problème d'équité dans l'attribution de primes exceptionnelles ou non-statutaires.

«Evolution de carrières»

Il traitera des évolutions de carrière de l'ensemble des personnels du collaborateur au cadre en passant par les employés et techniciens.

Une fiche de cadrage sera rédigée d'ici fin avril. Elle précisera les objectifs recherchés, le périmètre exact des travaux, la composition des groupes de travail. Les groupes auront trois mois pour faire des propositions à la Direction.

Au-delà de ces chantiers nous allons préparer pour la rentrée de septembre, l'élaboration d'un projet d'entreprise qui impliquera la participation du personnel.

A la suite du conflit salarial de 2008, deux chantiers (reconnaissance des efforts et évolution de carrière) avaient démarré.

Devant durer 3 mois, où en sont 1 an après les conclusions ?

Quelqu'un a-t-il aperçu depuis septembre 2008, un quelconque projet d'entreprise impliquant les personnels (hormis peut-être le projet de cession des capteurs) ?

**R - Les deux chantiers finalisent leurs conclusions qui seront présentées en Comité de Direction pour validation des propositions. Le plan de communication associé sera défini dans cette phase de finalisation.**

### 2 - JRTTe

Conformément à la décision de justice du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux du 24 février dernier, nous demandons l'application immédiate de cette décision, et la mise à disposition par secteurs aux salariés du planning de 12 semaines minimum annuel ouvrant droit à prise de JRTTe.

Par ailleurs, la CGT demande la restitution des jours déjà imposée en 2009, une communication de la direction au personnel et l'inscription des différents responsables de la direction à une formation spécifique «lecture des accords».

Concernant le secteur Isotex, une note impose les 6 jours de JRTTe sur les 2 seules semaines 30 et 34, ce qui n'est donc pas conforme à l'accord et à la décision de justice. Nous demandons à la direction de revoir sa copie en conséquence.

**R - Cf. réponse à la question CFDT n°6.**

**Concernant l'ISOTEX, les travaux nécessaires ont été présentés au Comité d'Entreprise en janvier 2009. L'organisation prévoit l'imputation de tous les JRTTe notamment au cours de cette période d'inactivité.**

### 3 - Parking extérieur

Nous redemandons que le nid de poule situé devant la barrière automatique côté sortie du parking extérieur soit rebouché.

**R - Les travaux sont prévus en semaine 13.**

### 4 - Bâtiment 27

Pourquoi les travaux de démolition sont-ils arrêtés depuis quelques semaines ?

A quand la fin des travaux ?

**R - Cf. réponse à la question SUD n°21.**

5 - Etage Bâtiment 28

Les jours d'ensoleillement, la réverbération de la luminosité sur le mur du bâtiment 4 gêne les salariés des bureaux de l'étage du bâtiment 28.

Que compte faire la direction pour supprimer cette gêne ?

**R - Aucun budget n'est prévu pour une éventuelle réfection de façade, tous les bureaux du bâtiment sont équipés de stores.**

6 - Température étage Bâtiment 28

Les salariés constatent actuellement que la température matinale est anormalement élevée. Quelle est l'origine de cette situation ?

Pourquoi la climatisation existante ne fonctionne pas ?

**R - Le chauffage a été réduit, l'ouverture des fenêtres est possible et nous prévoyons la mise en route de la climatisation dans le courant de la 2<sup>ème</sup> semaine d'avril.**

7 - Bâtiment 400 : restaurant d'entreprise

Quand sera réouvert l'escalier condamné ?

Pour des raisons de sécurité et en cas de besoin d'évacuation suite à un incident, la CGT demande que les travaux nécessaires soient réalisés rapidement.

**R - L'escalier a été condamné car le revêtement antidérapant est à refaire, la commande a été passée et les travaux seront réalisés semaine 16 au plus tard.**

8 - Monte-charge bâtiment 70

Ce moyen est régulièrement en panne. Les salariés du secteur sont obligés de se servir du pont pour amener les pièces sur le deck.

L'origine des défauts a-t-elle été identifiée et quand ce moyen sera-t-il fiabilisé ?

**R - Les problèmes du monte charge bâtiment 70 sont pris en compte par les Moyens Généraux.**

9 - Bâtiment 70

Les salariés des méthodes demandent que l'ensemble des vitres soit, conformément au cahier des charges, nettoyées régulièrement. Depuis quand les vitres n'ont pas été faites ?

**R - Le nettoyage des vitres est réalisé une fois par an durant la fermeture estivale.**

10 - 2x8 continu

Du fait du caractère des horaires (2x8 continu), les salariés ne peuvent participer aux diverses réunions fixées à l'horaire de 13h00 à 14h00 (qualité, sécurité, service...), réunions prises en parties sur le temps de repas en fin de poste.

Quelle organisation la direction peut-elle proposer à ces salariés ?

**R - Nous avons pris contact avec le responsable du secteur concerné. L'organisation de ces réunions prendra dorénavant en compte les spécificités horaires du secteur.**

## 11 - Remplacement des départs

Le 25 février, dans le dialogue entre J-P. Herteman et des managers du groupe, J-P. Herteman a répondu qu'un départ naturel sur deux ne sera pas remplacé dans le groupe SAFRAN.

Qu'en est-il pour le site de Bordeaux en particulier ?

**R - Le niveau d'effectif du plan emploi 2009 est égal à celui de 2008. Les recrutements pour maintenir ce niveau prennent en compte les besoins en compétences de l'entreprise.**

## 12 - Nouvelle rubrique dans Gestor

Une nouvelle rubrique «absence sur plage fixe à déduire» vient d'apparaître.

Quelles sont les règles d'application de cette rubrique ? Qui s'en sert, pourquoi et comment ?

**R - Une note en 2008 rappelle la règle élémentaire suivante, les absences sur plage fixe doivent être justifiées, depuis août 2008, elles sont retenues sur paie, puis communiquées à la hiérarchie.**

## 13 - 100ème tuyère MPS

Quel est le budget alloué à cette cérémonie ?

Y a-t-il eu une réduction du budget initialement prévu ?

**R - Il y a eu une réduction du budget essentiellement par la suppression du chapiteau. L'événement se fera au restaurant d'entreprise.**

## 14 - Capteurs

Suite à l'abandon de la cession de l'activité capteur à SPS, qu'en est-il du projet de reclassement des salariés et des embauches sont-elles prévues sur les postes pérennes identifiés par la direction pour ces reclassements.

**R - Dans le cadre du roll2 (suivi des ODG 2009), le plan emploi sera révisé en fonction de cette évolution.**

## 15 - CET

En 2008, les JRTTe ayant été imposés par la direction à l'ensemble du personnel, comment est-ce possible que des salariés puissent placer ces jours dans le CET ?

**R - Le CET permet d'épargner des jours issus d'une autre «source» que les JRTTe. Ponctuellement certains secteurs, pour des raisons de production, ont été amenés à surseoir à un (ou plusieurs) jour(s) de JRTTe, ce qui peut expliquer que certains salariés disposent d'un reliquat à fin 2008.**

## 16 - Badgeuse hall du bâtiment 1

Pour la CGT, il est tout à fait normal qu'une badgeuse ait été positionnée à environ 1 mètre du sol pour permettre son utilisation par un salarié handicapé.

Par contre l'affichage devient invisible pour les autres salariés de ce secteur qui demandent l'implantation d'une seconde badgeuse.

**R - Nous regardons les solutions techniques envisageables.**

## 17 - Bâtiment 66 contrôle réception

Depuis l'année 2000 dans ce secteur, des intérimaires, des détachés, se sont succédés.

Plusieurs changements d'organisations ont été réalisés.

Malgré cela, les salariés sont toujours surchargés de travail et doivent en plus former les salariés de passage dans le secteur.

Depuis 9 ans, on voit bien qu'il y a un travail pérenne dans ce secteur.

La CGT demande l'embauche de salariés afin d'obtenir une bonne adéquation charge de travail/personnel.

**R - Depuis début 2008, l'activité réception / inspection d'entrée fait l'objet d'un plan d'optimisation dans le cadre du projet Faire ou Acheter.**

**La cible à fin 2009 correspond à la répartition suivante :**

**-> 80% d'inspection de type documentaire effectuée par le Prestataire Logistique (en augmentation),**

**-> 20% d'inspection technique effectué par SPS.**

**A noter par ailleurs une forte activité d'inspection d'entrée concernant les activités Tactique en développement en 2009 (renfort temporaire).**

## 18 - Stores extérieurs

Quand seront remplacés les stores extérieurs en lambeaux sur de nombreux bâtiments ?

**R - Une grande majorité des stores ont été détériorés lors de la tempête du 24 janvier 2009, les constats avec les experts de nos assureurs ont été réalisés dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de février, une consultation globale a ensuite été engagée par les services généraux, la date prévisionnelle de réalisation des travaux est mi-mai au plus tard.**

## 19 - Aménagement CD du bâtiment 1

Y aura t-il de nouvelles sessions de présentation de ce projet d'aménagement aux salariés concernés par les zones CD, les précédentes convocations ayant été faites un peu trop dans l'urgence ?

Deux badgeages seront requis pour pénétrer dans une zone CD, l'oubli du deuxième badgeage entraînant le déclenchement d'une sirène anti-intrusion. Quelles seront les règles appliquées par la direction en cas de déclenchement et que pèsera t-il sur la tête des salariés un peu trop tête en l'air ?

Des vitres blindées équiperont les bureaux du hall du bâtiment 1-2000 ainsi que quelques zones extérieures contiguës. Les salariés concernés seront-ils informés et déplacés lors de ces travaux ? De plus ces fenêtres ne seront plus ouvrables. Comment sera effectué le renouvellement d'air ?

Les locaux des sous-traitants (bâtiments 10 et 29) travaillant en CD seront-ils aménagés de la même façon que le bâtiment 1 ?

**R - Une présentation est prévue le 9 avril 2009 de 9h à 11h30 en amphi 1/2000.**

**Un seul badgeage est requis pour contrôler l'accès en zone CD. En cas d'ouverture prolongée de la porte d'accès, un avertissement sonore est déclenché localement et une alarme est remontée au PCP qui peut visualiser la situation.**

**Une information spécifique sera faite le moment venu pour dégager l'espace autour des ouvrants et permettre le remplacement des châssis. L'étude d'une VMC a été lancée pour les bureaux sans ouverture sur l'extérieur.**

**Il n'est pas prévu d'aménagement complémentaire, ni pour le bâtiment 10 qui est déjà conforme aux exigences de sécurité CD, ni pour le bâtiment 29 qui n'est pas destiné à accueillir des activités CD.**

## 20 - Bâtiments 25/70

Depuis la dernière réunion de DP, a-t-il été fait appel au personnel d'astreinte et si oui, pour quelles raisons et quelles durées ?

**R - 2 interventions de l'astreinte bâtiment 70 afin d'assurer la sécurité et la disponibilité des moyens.**

## 21 - Absences sur plage fixe

Sur le mois dernier, combien de salariés se sont vus retirer de l'argent à cause d'absence sur plage fixe et par plage de temps ?

1 à 5 min.	
5 à 10 min.	
10 à 15 min.	
15 à 30 min.	
+ de 30 min.	

**R - La régularisation des absences sur plage fixe non justifiées se fait à la fin des périodes calendaires de 4 semaines.**

**Il n'y a pas eu de retenues sur salaire faites semaine 8 concernant la 2<sup>ème</sup> période de l'année conformément à la décision de la Direction suite à la tempête.**

## 22 - Entrées / sorties de personnel SPS

Quel est le nombre de personnes ayant quitté la société entre le 1/01/2009 et le 28/02/2009, et pour quels motifs ?

Quel est le nombre de personnes étant entré dans la société entre le 1/01/2009 et le 28/02/2009, sous contrat SPS avec une précision sur contrats en CDI et CDD ?

**R - Les informations relatives aux entrées et sorties de personnels relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.**

**Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 10 mars dernier.**

## 23 - Démissions ATA

Combien ayant démissionné, sont encore présent sur le site ?

Combien de démissions ont été enregistrées :

En 2009 ?

Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées :

pour 2009 ?

**R - A ce jour, 16 ont démissionné et sont encore présentes, 5 démissions ont été enregistrées en 2009 et 58 personnes ont demandé un dossier et pourraient faire valoir une démission.**

**NB : A compter de 2009, cette information sera remise au Comité d'Entreprise;**

## 24 - Forfait jour

Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ? **420**

Sur ce nombre :

Combien sont sans référence horaire ? **11**

Combien sont adhérents au forfait jour ? **199**

Combien sont assujettis au régime horaire ? **210**

Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ? **1**

Combien de salariés depuis le début 2009 ont demandé à changer de régime horaire ? 0

- du régime horaire vers le forfait jour ?

- du forfait jour vers le régime horaire ?

Combien de salariés depuis le début 2009 ont changé de régime horaire ? 0

- du régime horaire vers le forfait jour ?

- du forfait jour vers le régime horaire ?

Combien de demandes, combien de refus ?

**R -**

25- Précaires et détachés (1)

Combien de salariés précaires (intérim et CDD) et combien de détachés au 28/02/2009 ?

**R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.**

**Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 10 mars dernier.**

26- Précaires et détachés (2)

Combien de contrats précaires se sont transformés en CDI SPS :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2009 ?

Combien de salariés précaires ont été remerciés (fin de mission) :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2009 ?

**R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.**

**Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 10 mars dernier.**

26 - Lettres d'avertissement

Depuis la dernière réunion des DP du 12/02/2009, y a-t-il eu des salariés ayant reçu une quelconque sanction ?

Combien de lettres de mise en garde ?

Pour quels motifs ?

Combien de lettres de convocation à un entretien disciplinaire ?

Pour quels motifs ?

Combien d'avertissement et/ou de mise à pied disciplinaire ?

**R - Cf. réponse à la question CFDT n°7.**

27- Questions diverses

28 - Date de la prochaine réunion ?

**R - La prochaine réunion aura lieu le 16 avril 2009 à 9 heures.**